



# La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

N°5, 12 janvier 1998, Bimensuel

## SOMMAIRE



**EDITORIAL**

[Nécessaire collégialité](#)



**COURRIER**

[Pour une retraite avant 62 ans](#)



**PRATIQUE**

[Comment s'appliquera la convention sur les salaires](#)



**DOSSIER**

[Le site Internet de l'Etat de Vaud est ouvert](#)



**EMPLOI**

[Bulletin des postes vacants](#)



**MODERNISATION**

[Consultation sur la nouvelle constitution cantonale](#)



**DOSSIER**

[Le bicentenaire de la révolution vaudoise](#)



**CONSEIL D'ÉTAT**

[Philippe Biéler : "Notre force est dans la solidarité"](#)



**MÉMENTO**

[Mémento](#)



# La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

[Impressum](#)



## Nécessaire collégialité

Dans le système politique suisse, la collégialité fait partie des meubles. Ses partisans déclarés passent pour des conservateurs frileux. Pour paraître moderne, il faut déclarer que la collégialité est un concept dépassé, un carcan inutile, voire un obstacle à la transparence démocratique. Et pour faire étalage de lucidité, on ajoute qu'elle est un paravent hypocrite à géométrie variable, vu que les membres du gouvernement l'invoquent pour cacher leurs lâchetés, tout en se réservant de la violer lorsque cela sert leur intérêt personnel.

Cette mode intellectuelle est pernicieuse. Les raisons d'être traditionnelles de la collégialité n'ont rien perdu de leur pertinence: le peuple a toujours intérêt à ce que son gouvernement soit crédible, et que chacun de ses membres puisse être pris au sérieux lorsqu'il s'exprime. Mais il y a plus. L'actuelle démarche de modernisation de l'Etat, avec l'effacement des forteresses départementales et la priorité donnée au service du citoyen, exigera une collégialité renforcée et développée. Au sein du Conseil d'Etat d'abord, mais aussi dans toute l'administration. Plus on développera les activités interdépartementales, plus il sera nécessaire que les instructions des chefs de département soient cohérentes entre elles.

Quant au citoyen, habitant, usager ou contribuable, il ne s'intéresse guère à l'identité du département auquel il a affaire. Ni à la couleur politique de son chef. Ce qui l'intéresse, c'est la prestation. Le site Internet de l'Etat, que nous inaugurons aujourd'hui, tient compte de cette réalité: il permettra à l'utilisateur d'accéder aux informations dont il a besoin, sans avoir à connaître l'organigramme de l'administration. Au téléphone, au guichet ou sur la voie publique, le fonctionnaire ne représente pas son département, mais tout simplement l'Etat. Toute contradiction entre deux départements apparaît immédiatement comme une incohérence de l'Etat, d'où une perte de crédit dont tous pâtissent. La collégialité, aujourd'hui, est l'une des rares exigences qui corresponde à la fois aux intérêts du gouvernement, des fonctionnaires et des usagers. Ce n'est pas le moment de la vilipender.

Laurent Rebeaud



## Pour une retraite avant 62 ans

*A propos de l'encouragement à la retraite anticipée (La Gazette N°3)*

Vous dites: place aux jeunes! J'adhère pleinement à cette idée. D'où la proposition qui suit.

Afin de faciliter l'engagement de jeunes collaborateurs, au vu des incidences financières favorables auxquelles vous faites allusion, ne pourriez-vous pas envisager de mettre très rapidement sur pied une retraite volontaire à 60 ou 61 ans? Solution qui pourrait être limitée dans le temps.

Les modalités financières resteraient à discuter, mais j'imagine qu'elles pourraient être comparables à ce qui se pratique avec le départ à 62 ans.

On pourrait même envisager, pour soulager la caisse de pensions, une offre de rachat de ces une ou deux années avant l'âge terme, de manière transitoire et exceptionnelle, afin de garder le taux de prestations accordé à l'âge terme de 62 ans.

Plusieurs administrations offrent une retraite à 60, voire à 55 ans. Swisscom, par exemple. Ne serait-ce pas là une excellente opportunité de soulager les finances vaudoises et peut-être de mieux restructurer, dynamiser, revaloriser certaines fonctions ou services?

Bernard Gruber, enseignant EPSIC, Bussigny



## **Comment s'appliquera la convention sur les salaires**

Toutes les précisions nécessaires au calcul de votre salaire 1998 en application de la convention passée entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires.

La convention salariale a été approuvée par le Grand Conseil le 15 décembre dernier. Elle maintient les augmentations annuelles légales et l'adaptation au renchérissement. Elle introduit essentiellement trois nouveautés:

- une contribution de solidarité de 1 à 2,5% sur le salaire brut,
- deux jours de vacances payées supplémentaires,
- menus horaires pour ceux qui le souhaitent.

## **Augmentations annuelles légales**

Les annuités sont maintenues intégralement pour tous ceux qui y ont droit, c'est-à-dire les collaborateurs qui ne sont pas encore parvenus au sommet de leur classe salariale. Selon l'échelle des traitements 1997, elle vont de 1298 francs pour la classe 1 à 5099 francs pour la classe 32 (voir FAO du 9 septembre 1997). Les employés de l'Etat ont droit à ces annuités pendant 14 ans s'ils ont été engagés au minimum de leur classe de traitement.

## **Adaptation au renchérissement**

L'adaptation au renchérissement, autrement dit l'indexation au coût de la vie, sera de 0,29%. Elle se calcule sur la base du salaire brut 1997, augmenté de l'annuité pour ceux qui y ont droit.

L'adaptation sera au minimum de 140 francs par an, ce qui représente une indexation supérieure au renchérissement pour les salaires inférieurs à 70'000 francs.

## **Contribution de solidarité**

La participation des fonctionnaires à la réduction du déficit de l'Etat se réalise exclusivement par la contribution de solidarité, qui sera prélevée sur chaque salaire mensuel. Elle se calcule sur la base du salaire brut annuel, selon les taux suivants:

- 1% jusqu'à 70'000 francs;
- 1,5% de 70'001 à 90'000 francs;

- 2% de 90'001 à 110'000 francs;
- 2,5% au-delà de 110'001 francs.

Attention: pour les salaires supérieurs à 70'000 francs, il faut calculer la contribution de solidarité tranche par tranche et faire le total ensuite. Pour un salaire de 95'000 francs, cela donne le calcul suivant:

1% sur 70'000, soit 700 francs;

1,5% sur 20'000, soit 300 francs;

2% sur 5'000, soit 100 francs;

soit au total 1'100 francs.

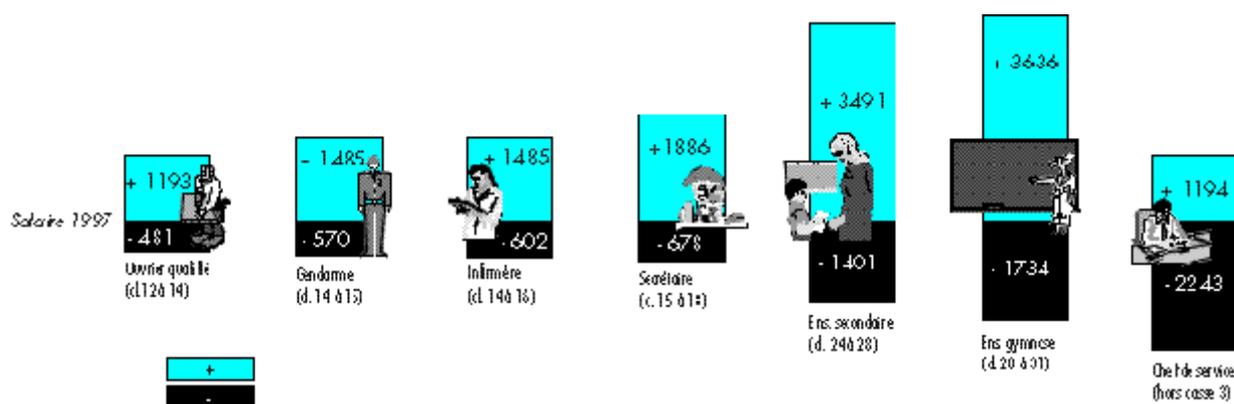
**Pour les collaborateurs à temps partiel**, la contribution de solidarité se calcule sur la base du salaire réel, indépendamment du taux d'activité. Ainsi, celui qui gagne 65'000 francs en travaillant à 60% contribuera au taux de 1%.

**Pour les collaborateurs qui ont plusieurs contrats** à l'Etat (par exemple un professeur employé à 30% dans un établissement et à 70% dans un autre), la contribution est calculée à partir de la somme des salaires versés.

**Les étudiants et les apprentis**, ainsi que les ecclésiastiques, ne sont pas soumis à la contribution de solidarité.

## Menus horaires

L'idée des "menus horaires" introduite dans la convention revient à encourager les collaborateurs désireux de réduire leur horaire de travail à en faire la demande. Ils pourront obtenir un à cinq jours de congé supplémentaires, ou un allègement de l'horaire hebdomadaire. Ceci avec réduction proportionnelle du salaire, et pour autant que le service n'en pâtisse pas. En aucun cas de telles réductions ne pourront être imposées par la hiérarchie.



Augmentation pour les employés en début de carrière  
 Diminution pour les employés au sommet de leur classe  
 Niveau du salaire de référence en 1997

Ce graphique montre les effets de la contribution de solidarité sur les salaires 1998 pour différentes professions. Les collaborateurs qui ont encore droit à une augmentation annuelle bénéficieront d'un accroissement de leur pouvoir d'achat. Les autres subiront une réduction.

Les gains (en bleu) correspondent à l'augmentation du salaire brut annuel (13e mois compris) des employés qui étaient en 1997 au minimum de leur classe salariale. Les pertes (en noir) correspondent à la diminution qui attend les employés qui étaient au maximum de leur classe.

## **Deux jours de vacances de plus...**

Chaque collaborateur de l'Etat aura droit en 1998 à deux jours de vacances supplémentaires. **Ces deux jours seront rétribués** comme les vacances ordinaires. Il pourront en principe être pris à tout moment de l'année, selon les procédures habituelles pour la fixation des vacances. Cependant, là où les besoins du service l'exigent, ces deux jours pourront être fixés à des périodes creuses (ponts de l'Ascension ou de Noël, par exemple).

## **Le cas des enseignants**

Le cas particulier des enseignants a été réglé au cours des débats au Grand Conseil. Les enseignants bénéficieront théoriquement des deux jours de vacances supplémentaires, mais ils ne verront pas la différence. Officiellement, en effet, les enseignants ont quatre à six semaines de vacances comme tous les fonctionnaires. Le reste de leurs fameuses treize semaines de vacances correspond juridiquement à un temps de "non-présence en classe" lié à l'absence des élèves pour cause de vacances scolaires. Le Conseil d'Etat s'est donc engagé à fixer les jours de vacances supplémentaires des enseignants sur ce temps de "non-présence".



## **Le site Internet de l'Etat de Vaud est ouvert**

*Dès le 13 janvier 1998, les internautes pourront visiter le site Internet de l'Etat de Vaud. Ainsi se concrétise la décision prise par le Conseil d'Etat en septembre dernier. Le nouveau serveur contient surtout des informations destinées au grand public. Pour l'administration, les possibilités d'utilisation et de développement sont innombrables.*

Le nouveau site s'ouvre sur une page d'accueil (voir reproduction à la page 1) qui sert de hall d'entrée vers les différents services de l'administration cantonale vaudoise. A partir de là, chacun peut ouvrir les différentes portes apparaissant à l'écran sous la forme de puces. Par un clic de la souris, on accède aux principales informations mises à la disposition du public: lois et règlements, procédures, renseignements pratiques, rapports, décisions, projets, etc.

Cette nouvelle manière d'accéder à l'information s'impose dans toutes les administrations modernes. Ce n'est pas seulement l'effet d'une mode. Cela découle surtout des avantages extravagants du nouveau média par rapport à la documentation ordinaire sur papier. D'abord, on obtient immédiatement, sur l'écran de son ordinateur personnel, des documents qui demandaient souvent des semaines de recherches, de démarches et de



déplacements. Ensuite, les renseignements qu'on y trouve sont constamment mis à jour. Plus besoin d'attendre la prochaine édition d'un annuaire pour connaître la nouvelle adresse d'un bureau ou la nouvelle composition d'une commission!

## Plus besoin de connaître les dédales de l'administration

Autre avantage appréciable: il n'y aura plus besoin de connaître les dédales de l'administration, ni la répartition des différents services de l'Etat au sein des départements pour trouver l'information dont on a besoin. Si je veux connaître les places d'apprentissage disponibles pour l'année prochaine, je peux les trouver en passant par la voie officielle, en cliquant sur la "porte d'entrée" du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Mais si je ne sais pas de quel département relève ma question, je peux tout aussi bien trouver la réponse en cherchant sous des mots-clés comme "travail", "emploi" ou "jeunesse". Ce type de recherche par thèmes n'est pas encore disponible sur le site de l'Etat de Vaud. Mais cela viendra. Cela représentera un progrès considérable pour les citoyens qui s'intéressent à un problème concret et pour qui la logique administrative est aussi étrangère que la grammaire chinoise. C'est vraisemblablement le cas de la plupart des employés de l'Etat: nous connaissons bien notre service, un peu moins bien notre département, et rares sont les fonctionnaires qui connaissent par cœur l'organigramme des sept départements. D'autant plus qu'avec DUPLO, tout cela va bientôt changer...

Le site de l'Etat de Vaud est un site faîtier, à partir duquel on débouche sur divers sites qui existent déjà dans certains départements (Université de Lausanne, Hospices, Instruction publique). Il comporte également des liens donnant accès à une multitude de sites indépendants de l'Etat de Vaud, comme ceux de la Confédération, d'autres cantons, de la plupart des organisations professionnelles, économiques ou sociales, des offices du tourisme, etc. Les principales communes vaudoises seront accessibles également, au fur et à mesure de la création de leurs propres sites Internet.

Le site de l'Etat comporte une bande (un *frame*, dans le franglais des informaticiens) qui permet d'identifier clairement le cadre dans lequel s'inscrivent les pages affichées dans la partie centrale de l'écran. C'est la bande verte surmontée de l'écusson vaudois qui apparaît à gauche de l'écran reproduit à la page 1. Tant que cette bande est à l'écran, on est dans le site de l'administration vaudoise. Cette bande disparaît lorsqu'on navigue vers un site extérieur comme la Confédération ou une commune.

## Principaux types d'informations disponibles dès le 13 janvier 1998

Que peut-on trouver aujourd'hui sur le site cantonal vaudois? Voici, en vrac, les principaux domaines où l'alimentation et la mise à jour des informations sont assurées:

*Alban Schmid, documentaliste à la Chancellerie d'Etat, a conduit l'élaboration du site Internet de l'Etat de Vaud et assure la tâche de webmaster pour le site faîtier.*

- **thèmes actuels** ou "points chauds" de l'Etat de Vaud (DUPLO, la modernisation de l'Etat, le programme d'assainissement des finances), avec la possibilité de consulter une synthèse ou de télécharger le texte intégral du document;
- une liste des **publications** "centrales" de l'Etat (recueil systématique de la législation vaudoise, bulletin du Grand Conseil), avec la possibilité de commander des lois spécifiques et autres brochures ou documents en ligne;
- une liste d'adresses de **messagerie électronique**, permettant d'atteindre les chefs



- de départements, le chancelier, les secrétaires généraux, etc;
- les résultats des **dernières votations**;
- le **service de presse** de l'Etat de Vaud, comprenant tous les communiqués, un agenda des conférences de presse, ainsi que le résumé hebdomadaire des décisions du Conseil d'Etat;
- **La Gazette**, avec tous les articles parus depuis le numéro 1, enrichis de liens permettant de faire apparaître des documents relatifs aux thèmes traités. Ainsi, à partir d'un article sur la modernisation de l'Etat, on peut accéder au texte intégral du rapport du Conseil d'Etat sur la modernisation. Et il serait techniquement possible d'y ajouter un lien avec le compte-rendu des débats au Grand Conseil. L'utilisateur pourra ainsi composer un dossier complet sur un sujet quelconque traité par la *Gazette*.

Les données qui doivent être disponibles dès leur publication, comme les communiqués de presse, seront téléchargées sur le serveur le jour même, ce qui permettra aussi bien au journaliste qu'au citoyen de les consulter dans les plus brefs délais.

## Demain sera interactif

Aujourd'hui, le site de l'Etat de Vaud offre essentiellement des informations à l'usage du public. Mais il recèle d'innombrables possibilités de développement dans le sens de l'interactivité et des échanges d'informations internes à l'administration. Le comité de pilotage mis sur pied par le Conseil d'Etat a notamment pour mission de les anticiper.

Au chapitre de l'interactivité, on peut imaginer qu'il soit un jour possible de prendre un rendez-vous au Service des autos pour un contrôle technique, ou de commander un passeport, ou encore de remplir un formulaire fiscal lié à un programme capable de calculer immédiatement vos impôts...

En outre, il est prévu d'instaurer un dialogue entre l'Etat et les citoyens, ou entre les fonctionnaires et leur employeur, grâce à l'organisation de forums électroniques. Chacun pourra y exprimer son avis sur un sujet donné, consulter les arguments avancés par d'autres usagers, répondre à un sondage, participer à un débat philosophique...

Mais il n'y a pas de miracle. Tout service de qualité sur l'Internet demande du travail et des compétences. Les informations publiées doivent être fiables, et clairement distinctes des opinions personnelles. En outre, l'intervention possible de tout un chacun requiert la mise en place d'un système d'identification clair et sûr des auteurs de messages. C'est l'une des tâches confiées, pour le site de l'Etat, au Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV). Un travail délicat, où il faut équilibrer avec subtilité le besoin de transparence et la protection des données personnelles. Mais si une banque comme le Crédit suisse l'a fait, on ne voit pas pourquoi l'Etat de Vaud n'y parviendrait pas...

AS/LR

## Les pionniers de l'Instruction publique



développent le serveur du DIPC.

Le Département de l'instruction publique et des cultes n'a pas attendu l'inauguration du site officiel de l'Etat pour se lancer sur l'Internet. Il a démarré en pionnier, à l'occasion de la campagne référendaire sur la réforme "Ecole vaudoise en mutation" (EVM).

Le site du DIPC offre différents types de renseignements, comme la statistique scolaire mise à jour périodiquement, le règlement des constructions scolaires à l'usage des architectes... ou le dernier message du chef.

Le service le plus utilisé actuellement est celui de la gestion des remplacements. Les directeurs de collèges y trouvent tous les remplaçants possibles, avec leurs compétences et leurs disponibilités. Ils peuvent faire leur choix directement par ordinateur, ce qui allège d'autant le travail administratif du département.

*L'informaticien André Massy et l'administrateur Rudi Dobler*

## Nos voisins ont déjà commencé

Sur l'Internet, l'Etat de Vaud arrive après de nombreuses autres collectivités publiques. Il a pu s'inspirer des expériences faites, par exemple, par la [Ville de Lausanne](#), le [canton de Genève](#) ou la [Confédération](#).

Pour l'administration vaudoise, le site officiel de l'Etat de Genève est certainement la référence pratique la plus riche d'enseignements. Lancé le 9 juin 1996 avec la publication en direct des résultats de la votation populaire sur la traversée de la rade, il a connu un développement explosif. La consultation a été multipliée par dix en six mois. Elle atteint 10 à 15 000 pages par jour. Près de 400 000 pages ont été consultées en novembre 1996, dont 90 000 pour les résultats des dernières élections cantonales. "Dans l'administration, observe Riccardo Bonferroni, chef du Service d'information, il y a un véritable engouement. Nous nous sommes jetés à l'eau avant d'avoir réglé tous les problèmes en détail, et c'était juste. Il ne faut pas attendre. On peut évoluer et s'améliorer en permanence. Les services veulent être sur l'Internet. Nous avons organisé un cours de formation en cinq demi-journées pour que chaque service puisse mettre lui-même ses données à jour. C'est vital: un site qui n'est pas à jour est vite délaissé par les utilisateurs..."

LR

## A vous de jouer!

Chaque service de l'Etat de Vaud a la possibilité de publier des informations sur le site officiel, voire de gérer ses propres informations. Il devra le faire en respectant les règles graphiques propres au site Internet de l'Etat. Et il devra, comme à Genève, acquérir lui-même les compétences nécessaires à la mise en forme et à la mise à jour permanente des informations disponibles. Le CIEV ne prend en charge que la logistique générale du réseau, le serveur et la mise au point des règles de sécurité. Tout nouveau site interne à l'Etat fera l'objet d'une procédure d'autorisation par le comité de pilotage présidé par le chancelier d'Etat.

Vous avez des idées sur les prestations qui pourraient être offertes aux usagers ? Vous voulez apporter votre contribution ? Parlez-en à votre chef de service ou à votre délégué départemental à la communication. Ce dernier est chargé de coordonner le développement des sites pour chaque département.

### ***Si vous êtes débutant...***

Pour celles et ceux qui ne seraient pas encore connectés à Internet à domicile ou au bureau, voici le b-a-ba de ce qu'il faut savoir avant de se lancer sur le réseau des réseaux.

#### **Ce dont vous avez besoin :**

- Un ordinateur pas trop ancien...
- Un modem rapide (de nombreux ordinateurs vendus actuellement en ont déjà un incorporé dans la machine). Demandez les conseils des vendeurs spécialisés: tout évolue si vite dans ce domaine...
- Un abonnement à un fournisseur d'accès. De nombreuses entreprises (par exemple : Fastnet, CompuServe, Worldcom, Span ou encore Bluewindow, de Swisscom) offrent des abonnements. Le coût annuel moyen est de 200 francs + taxation téléphonique. Certains fournisseurs offrent 20 heures gratuites de consultation par mois. On peut également s'abonner auprès d'Urbanet, qui propose une connexion via le câble de la télévision (SITEL), plus rapide.
- Un logiciel permettant la navigation. Il y en a deux principaux sur le marché : Le Communicator de Netscape et l'Internet Explorer de Microsoft. Le premier est payant (après un période de test gratuite selon le système du *shareware*) et le deuxième est gratuit.

#### **Ce que vous pourrez faire :**

En simplifiant, on peut distinguer trois fonctions élémentaires :

- Envoyer et recevoir des courriers électroniques (*e-mail*) avec possibilité d'y attacher des documents annexes.
- Consulter des sites, soit en tapant une adresse connue dans le champ "adresse" prévu à cet effet, soit en "surfant", c'est-à-dire en suivant les liens hypertexte (texte souligné, le curseur se transforme en petite main) d'un site à un autre.
- Télécharger des fichiers (textes, images, logiciels, etc.) d'un serveur sur votre ordinateur. Cette opération s'effectue par un clic-droit de la souris.

La navigation sur Internet est conçue de manière très conviviale et intuitive. Si toutefois vous n'y pigez vraiment rien, de nombreux ouvrages d'introduction sont disponibles dans les librairies, sans oublier les introductions en ligne (assistants) proposées par *Internet Explorer* ou *Netscape*, qui sont très bien conçues.

#### **Internet, Web, quelle différence?**

Le terme "Internet" désigne le réseau mondial regroupant tous les réseaux. L'appellation "WWW" ou "W3" (abréviation de World Wide Web) désigne un protocole de communication sur le réseau développé au CERN qui s'est imposé à l'échelon mondial il y a environ 4 ans. Actuellement, dans la plupart des cas, les deux termes sont utilisés comme synonymes. Indifféremment, les branchés "surfent sur l'Internet" ou "naviguent sur le Web".



## Bulletin des postes vacants

### ***Délai de carence, mode d'emploi.***

Les nombreux appels téléphoniques qui nous parviennent à ce sujet depuis le début de l'année nous obligent à repréciser les choses.

Les postes qui ne sont pas concernés par le délai de carence sont les suivants :

- les postes nouveaux inscrits au budget 1998
- les postes dont le budget est hors Etat
- les postes répondant à une mission incompressible, à savoir : l'enseignement, la gendarmerie, la sûreté et la magistrature.
- les postes pourvus par voie interne.

Toutes les autres mises au concours doivent tenir compte de la procédure prévue dans le cadre de la directive pour l'engagement du personnel datée du 19 décembre 1997 et signée par M. le Conseiller d'Etat Charles Favre, chef du département des finances.

Cette directive prévoit les étapes suivantes, au cas un poste devrait impérativement être pourvu avant le 1er juillet 1998 :

**Etape 1** : l'annonce de poste vacant est transmise au BRH qui procède à la publication interne du poste, sans délai.

**Etape 2** : le service adresse une demande motivée au BRH avec l'accord du chef de département.

**Etape 3** : le BRH donne son préavis basé sur le nombre et la qualité des postulations internes probables, et le transmet à la Chancellerie.

**Etape 4** : une délégation du Collège des secrétaires généraux donne son préavis (quant à l'urgence et à la nécessité du poste) et transmet celui-ci au BRH avec copie au service concerné.

**Etape 5** : le service prépare une proposition au Conseil d'Etat en annexant le préavis concerné.

**Etape 6** : le BRH publie le poste dans les médias convenus, sur la base de la décision du Conseil d'Etat.

*Un petit conseil...*

En organisant les entretiens de sélection avec les éventuels candidats internes, pendant le déroulement de la procédure, le délai occasionné par celle - ci pourra être intelligemment utilisé sans perte de temps considérable sur la durée globale du processus de recrutement.

Marius Gasser

1.846

Chef de projet de recherche

cl.25-28

75%

Activité : vous secondez le chef de service dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique sociale, en particulier pour les questions de prévention, d'insertion et de réinsertion.

Indispensable : lic. en sc. sociales, économiques, politique ou diplôme en économétrie avec une pratique de 3 ans dans la conduite d'études et de projets.

Souhaité : Connaissance du domaine de l'action sociale, expérience du travail en groupe, sens de la communication.

spécificité : le taux d'activité pourrait être revu à la hausse par la suite.

1.839

Secrétaire des affaires fédérales

(adjoint C), cl. 24-28

100%

Activité : Vous préparez les séances des organisations intercantionales et les rencontres bilatérales entre gouvernements cantonaux, gérez les consultations fédérales et participez à la promotion et au suivi de la coopération régionale en Suisse, sous la responsabilité du chef d'office.

Indispensable : titre universitaire et pratique professionnelle de 3 ans au moins avec bonne connaissance des institutions politiques.

Souhaité : bonnes connaissances d'allemand

1.832

Adjoint du préposé-receveur

cl. 24-27

100%

Activité : vous assumez la responsabilité du secteur taxation d'une importante Commission d'impôt.

Indispensable : CFC de commerce avec pratique professionnelle de 15 ans dont 4 dans le cadre de l'Administration cantonale des impôts. Maîtrise parfaite de la fiscalité (taxation des personnes physiques, impôts spéciaux , etc...)

Souhaité : bonnes capacités de management.

1.844

Documentaliste B

cl. 22-25

100%

Activité : Vous organisez, gérez et coordonnez la documentation du service. Vous sélectionnez la sélection et la synthèse de l'information sous forme de rapports et en assurez la diffusion interne. Vous collaborez et participez à des projets et groupes de travail, vous assumez la gestion de la bibliothèque et supervisez l'archivage des dossiers.

Indispensable : titre universitaire relatif à ce domaine. Bonnes capacités d'analyse et d'organisation personnelle, autonomie personnelle et efficacité.

Souhaité : bonnes connaissances d'allemand.

1.845

Chargé de recherche

cl. 22-25

100%

Activité : Vous modélisez et développez les mesures de réinsertion professionnelle prévues dans le cadre de la nouvelle loi cantonale. Vous conseillez et formez les instances exécutives tout en mettant en oeuvre un controlling quantitatif et qualitatif.

Indispensable : titre universitaire avec une expérience dans le domaine des ressources humaines par exemple. Bonnes qualités rédactionnelles.

Souhaité : Sens de l'organisation et de la négociation, notions de droit du travail et des assurances sociales. Intérêt pour les chiffres et connaissances de la bureautique (Microsoft office : Word, Excel).

1.833

Ingénieur ETS en agro-alimentaire

cl.20-22

100%

Activité : Vous assumez des mandats industriels et de recherche dans le domaine de l'emballage et du conditionnement (food, pharmaceutique et technique). Vous développez des méthodes analytiques, gérez un système qualité. Vous vous occupez de la maintenance et de la calibration

d'appareils de laboratoire. Vous assistez le responsable dans le cadre des cours post-grades et apportez votre soutien aux étudiants pour les travaux pratiques.

Souhaité : bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais

Lieu : Yverdon

1.843

Assistant de direction

cl.19-22

100%

Activité : Vous traitez les cas de sinistre d'une région donnée, gérez les contacts (téléphoniques surtout) avec les personnes victimes de dommages. Vous contrôlez devis et factures, et établissez les décomptes d'indemnité.

Indispensable : CFC de commerce avec post formation (ESCEA) ou pratique professionnelle de plus de 12 ans.

Souhaité : résistance au stress, sens de l'initiative et intérêt pour les chiffres. Vous êtes à l'aise dans les contacts et apportez de bonnes connaissances dans le domaine de la construction. Permis de conduire B.

1.840

Chef de bureau B ou A

cl. 18-20 ou 20-23

100%

Activité : C'est un poste à responsabilité administrative et comptable dans un domaine lié à la nature et à la faune. Encadrement d'une petite équipe de secrétariat et de personnel sur le terrain.

Indispensable : CFC de commerce avec post formation (ESCEA) ou pratique professionnelle de 10 ans au moins. Véhicule pour déplacements privés et professionnels.

Souhaité : Bon planificateur et bon organisateur, qualités de contacts et bonne maîtrise bureautique.

1-838

Secrétariat de direction

cl. en cours d'évaluation, au minimum 15-18

100%

Activité : Vous assumez la gestion administrative d'un secrétariat général important. Vous gérez l'unité de secrétariat et certains dossiers rattachés à la fonction en développant une image de qualité, de compétence et d'efficacité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du département.

Indispensable : CFC d'employé de commerce avec une expérience confirmée de secrétariat de direction (10 à 12 ans d'expérience pratique)

Souhaité : connaissances de langues étrangères dont l'allemand si possible, maîtrise des outils informatiques courants, bonnes qualités rédactionnelles et de communication.

1.831

Secrétaire

cl. 15-18

80%

Activité : dans le secteur universitaire, gestion comptable de deux instituts. Organisation des horaires de cours, des sessions d'examens, des camps d'enseignement sur le terrain. Gestion des dossiers d'étudiants, d'assistants et de doctorants. Réception et permanence téléphonique. Supervision d'une petite équipe.

Indispensable : CFC d'employé de commerce et au moins 6 ans d'expérience professionnelle. Pratique parfaite de l'anglais, rédaction impeccable et bonnes connaissances de comptabilité et de bureautique.

Souhaité : connaissances d'allemand

1.837

Surveillant A

cl. 12-14

100%

Activité : surveillance, soutien et encadrement de détenus dans le cadre d'activités diverses. Application du règlement notamment en matière de discipline et d'hygiène.

Indispensable : CFC (3 ans) et pratique professionnelle de 3 ans minimum. Nationalité suisse et casier judiciaire vierge, incorporation à l'armée (pour les hommes) et permis de conduire.

Souhaité : profil psychologique adapté à la fonction.

1.834

Concierge B ou A

cl. 12-14 ou 14-16

100%

Activité : Vous êtes responsable d'une équipe de conciergerie dans une école supérieure. gestion des nettoyages, de l'entretien extérieur et des manifestations dans plusieurs bâtiments.

Indispensable : CFC dans le domaine du bâtiment. Expérience professionnelle significative avec au moins 2 à 4 ans en tant que concierge professionnel.

Souhaité : Souplesse et sens de l'organisation.

Spécificité : Appartement de service à Yverdon (imposé).

1.841

Employé d'administration

cl. 10-12

100 %

Activité : Assume, de manière autonome, la responsabilité des dossiers d'un greffe civil.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Connaissances en informatique, précision, rapidité, entregent, sens des responsabilités, de l'organisation et de la collaboration.

Souhaité : Notions de base en procédure civile.

Lieu : Morges.

1.842

Employé d'administration

cl. 10-12

Activité : Informations orales, écrites et téléphoniques aux étudiants sur l'accès aux études universitaires. Gestion des dossiers des étudiants et des candidats au doctorat.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Très bonnes connaissances du français et de l'anglais (oral, écrit, y compris rédaction), ainsi que du traitement de texte (WORD) et de logiciel de bases de données.

Souhaité : Une troisième langue serait la bienvenue.

1.847

Employé (évt premier ou empl. principal) d'administration

cl. 10-12 / 12-14 ou 14-16

100%

Activité : Assume de manière indépendante la responsabilité d'un secrétariat, dans le cadre d'un service faîtier de l'enseignement.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Bonne orthographe, facilité de rédaction, esprit d'initiative, entregent, discrétion.

Deuxième parution.

25.819

Ouvrier qualifié

cl. 10-12

100 %

Activité : Travaux divers, tels que soudures, fabrication, serrureries en construction, réparation des machines d'entretien et des véhicules. Horaires irréguliers.

Indispensable : CFC de serrurier en construction, maîtrise des techniques de soudure en tout genre, connaissances des matériaux, ainsi que des calculs de résistance. Sens des responsabilités. Age maximum 30 ans.

Souhaité : Permis de conduire poids-lourds.

Lieu : Domicile imposé : max. 12 km du Centre d'entretien de la Blécherette.



## **Consultation sur la nouvelle constitution cantonale: une participation prometteuse**



*Une vaste consultation publique est ouverte sur l'avant-projet de révision totale de la constitution vaudoise. Vous pouvez aussi y participer à titre individuel.*

Incroyable mais vrai: depuis le 4 décembre dernier, date du lancement officiel de la consultation sur l'avant-projet de constitution cantonale, près de 200 questionnaires ont été demandés en quelques jours au bureau ad hoc! Gymnases, écoles et simples citoyens ont spontanément souhaité donner leur avis sur cette charte

fondamentale du canton, en plus des centaines d'organisations officiellement consultées.

L'actuelle constitution a été écrite dans la deuxième moitié du siècle passé; autant dire qu'il était urgent de permettre au canton de se préparer au 21ème siècle qui commence demain ou presque. Avec ses 47 innovations par rapport au texte actuel, l'avant-projet offre de nouvelles pistes, suggère d'autres valeurs, projette le canton dans le siècle prochain; et surtout, il ouvre la réflexion et le débat sur l'avenir que les Vaudois veulent donner à leur canton.

L'avant-projet, dans sa forme actuelle, est le produit du groupe de travail ad hoc présidé par le conseiller d'Etat Josef Zisyadis. Le Conseil d'Etat en a pris connaissance, sans se déterminer sur le fond. Les résultats de la procédure de consultation en cours alimenteront sa réflexion pour la suite des opérations.

Plusieurs questions se poseront dans ce processus de révision totale. Elles portent notamment sur la réduction du nombre de communes, la composition des différentes autorités politiques, les droits sociaux ou encore les buts de l'Etat.

### **Votre avis nous intéresse!**

La consultation sur l'avant-projet de nouvelle constitution comporte une quarantaine de questions. Nous en avons sélectionné onze qui nous semblaient particulièrement intéressantes pour les fonctionnaires. Le formulaire ci-contre vous permet d'y répondre en peu de temps, par oui ou par non. Envoyez vos réponses à *La Gazette*, qui les transmettra aux responsables de l'analyse de la consultation. Vous pouvez y ajouter des commentaires sur une feuille séparée.

Catherine Lavanchy

| <b><u>questionnaire</u></b>   | <b><u>oui</u></b> | <b><u>non</u></b> | <b><u>pas d'avis</u></b> |
|---|-------------------|-------------------|--------------------------|
| Faut-il réviser l'actuelle Constitution?  |                   |                   |                          |
| Le droit de grève doit-il être inscrit dans la Constitution?  |                   |                   |                          |
| Faut-il y inscrire des droits sociaux (avoir droit à un logis, au minimum vital, aux soins médicaux et à la formation)? |                   |                   |                          |
| Sur le plan fiscal, faut-il instaurer un taux d'imposition unique sur le territoire du canton?                          |                   |                   |                          |
| Le nombre actuel de communes (385) doit-il être diminué?  |                   |                   |                          |
| Etes-vous favorable à un Conseil d'Etat de cinq membres (sept aujourd'hui)?   |                   |                   |                          |
| Etes-vous favorable à l'élection par le peuple d'un Président du gouvernement vaudois?                                  |                   |                   |                          |
| Le peuple doit-il pouvoir révoquer le Conseil d'Etat et son Président en tout temps (moyennant 18.000 signatures)?      |                   |                   |                          |
| Le nombre de députés au Grand Conseil doit-il être ramené à 100?  |                   |                   |                          |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| Le mandat de député au Grand Conseil doit-il être déclaré incompatible avec la qualité d'employé de l'Etat de Vaud ? |  |  |  |
| Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers doit-il être inscrit dans la Constitution?                           |  |  |  |

Le questionnaire ci-dessus est à renvoyer à :

Catherine Lavanchy, déléguée à l'information DJPAM  
1, place du Château  
1014 Lausanne

Si vous souhaitez obtenir le questionnaire complet, vous pouvez le commander au 021/ 316 41 91.

## Débat le 14 janvier

Pour mieux vous renseigner sur la révision de la constitution, le Département de la justice, de la police et des affaires militaires et le quotidien *24 Heures* organisent un débat contradictoire et public à la salle des Fêtes du casino de Montbenon à Lausanne, le 14 janvier 1998 à 20 heures. Vous y êtes les bienvenus!

## Le 24 janvier, il y aura le feu au lac



*"Les Vaudois aiment la fête". Parole de Gérard Demierre, chargé de mettre en scène les fêtes du bicentenaire de la révolution vaudoise. Interview.*

En 1998, nous fêtons les 200 ans de la révolution vaudoise. Le collège artistique chargé par le Conseil d'Etat d'organiser les commémorations de cette année exceptionnelle invite les Vaudois à participer aux festivités qui commenceront le 24 janvier à Lausanne (voir programme à la page 16). *La Gazette* a rencontré le metteur en scène Gérard Demierre, responsable d'organiser les fêtes

d'ouverture et de clôture de la commémoration.

— *Pourquoi avoir accepté la responsabilité d'organiser ces fêtes ?*

— J'ai toujours aimé les choses un peu folles, les défis, les paris, les révolutions! Je ne pouvais donc pas manquer l'occasion d'organiser un spectacle en plein air qui a lieu un 24 janvier, contre vents et marées. J'aime ce type de fêtes populaires. J'y éprouve toujours le même bonheur à la rencontre des amateurs et des professionnels.

On va marier les contraires, mêler l'eau et le feu, associer des cavaliers et des plongeurs. Les participants bénévoles nous donnent des leçons d'enthousiasme. Que des plongeurs se mouillent dans l'eau d'un 24 janvier, ce n'est pas rien. L'envie de faire la fête est toujours présente dans ce canton. Les Vaudois, sous leurs apparences un peu molles, y participent toujours avec beaucoup de ferveur, dès qu'un cadre leur est donné.

— *Les enfants seront votre premier public. Que va-t-il se passer dans les écoles ?*

— Nous voulons surprendre les écoliers afin qu'ils se souviennent de ce jour. Le vendredi 23 janvier, des cavaliers, qui étaient les natels, les fax ou les télévisions de l'époque, entreront dans le préau des écoles vaudoises à l'heure de la récréation et remettront au directeur un cadeau contemporain, une cassette vidéo. Le but est de fixer dans la mémoire des enfants l'image du cavalier vêtu d'habits de 1798, d'amorcer une discussion en classe sur la révolution vaudoise et de préparer le visionnement de la vidéo réalisée par Claude Champin, sous la houlette du Musée historique de Lausanne.

— *Et pour le grand public, que préparez-vous ?*

— Après avoir parcouru les 19 districts du canton et s'être arrêtés dans les écoles, les deux cents cavaliers vont converger vers Lausanne le matin du 24 janvier. C'est là, à la place de la Palud, que cela a bougé en 1798. Les rumeurs vont commencer à circuler. Elles s'inspirent de faits historiques tout en ayant un caractère humoristique et une couleur contemporaine. Elles seront propagées et commentées par cinquante jeunes comédiens du Conservatoire de Lausanne, qui inviteront le public à venir à 18 h 30 à Ouchy... ou à regarder la télévision. Après des cérémonies officielles et des spectacles proposés par la Ville de Lausanne, les cavaliers descendront à Ouchy en début d'après-midi.

— *Que va-t-il se passer à Ouchy ?*

— Le public est convié dans l'ancien port pour une "intervention théâtrale" d'une quarantaine de minutes qui s'appelle "Le Feu au Lac". C'est un clin d'œil à l'expression bien vaudoise "Y a pas le feu au lac". Il y a place pour quelque 5000 spectateurs, debout, sans places réservées. Ceux qui préfèrent rester au chaud à la maison n'auront qu'à allumer leur TV qui retransmet le spectacle en direct. Benjamin, le personnage révolutionnaire qui apparaît dans les diverses manifestations du Bicentenaire, vient de naître. Il a l'audace d'interrompre le discours officiel. "Arrêtez, arrêtez. Il y a quelque chose au fond du lac." C'est une immense citerne qu'on hisse hors de l'eau, qui se vide et devient un instrument de musique, une sorte de xylophone que Benjamin fait vibrer.

La citerne va s'embraser et mettre le feu au lac. Une ligne de feu traverse la rade et embrase un arbre de la liberté qui est aussi un instrument de musique. Le "concert pour citerne et arbre de la liberté" se poursuit. A ce moment les "pro-Bernois" mettent le feu au Château d'Ouchy et crient aux fenêtres : "On est de Berne !". Le public est pris entre deux mondes, celui de Benjamin qui est pour la liberté et celui des gens du Château qui veulent rester bernois. Pour mettre tout le monde d'accord, une mappemonde sort de l'eau sur la musique "La Réunification de l'Europe" de Preisner. C'est là que les cent plongeurs amènent cent hommes-ballons pour une chorégraphie autour de la mappemonde. Le tout se termine par un effet pyrotechnique qui inscrit au large "2098?" en chiffres de feu. Le message évoqué est une invitation à voir un peu plus loin, à essayer de faire une révolution. Des torches sont distribuées au public qui est invité à boire un thé chaud et à discuter après ces quarante minutes d'intervention théâtrale.

— *Quel est l'esprit du spectacle "Le Feu au Lac" ?*

— Résolument populaire. Il ne doit être ni intellectuel ni élitaire. Il n'y aura pas de "vitrine pour VIP"; tout le monde pourra venir voir et participer dans un esprit de fête et de convivialité. Comme le spectacle est destiné aux gens de 7 à 77 ans, il y aura plusieurs degrés de lecture. On dira des choses qui nous concernent et on fera jouer des gens d'ici. Je trouve très exaltant de mettre en scène des personnages qui jouent leur propre rôle, comme les conseillers d'Etat Philippe Biéler et Jean Jacques Schwaab ou le président du Grand Conseil, Charles-Louis Rochat. J'apprécie aussi beaucoup de travailler avec des acteurs qui ne sont pas des professionnels, comme les cavaliers, les plongeurs, les choristes, les pompiers du lac, le Sauvetage, etc..

—Avez-vous le trac?

— Les aspects que nous ne maîtrisons pas nous causent des angoisses : quel temps fera-t-il ? Qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, le spectacle aura lieu. S'il y a de la vaudaire, alors bonjour les dégâts ! D'après les statistiques et "Le Messenger boiteux", il y a quatre coups de vaudaire en janvier; est-ce que ce sera le 24 janvier ? Per sonne ne le sait ! Y aura-t-il 50, 500, 5000 spectateurs ou davantage? Mystère.

Nous avons déjà résolu quelques problèmes moins angoissants comme le ramassage des deux tonnes de crottin de cheval ou toutes les autorisations qu'il ne faut pas oublier de demander à la police du commerce, et les risques à assurer. Nous avons testé avec succès la mise à l'eau et le hissage de la citerne et de la mappemonde. Nous avons aussi un bon écho du côté du percussionniste Jean Rochat, qui répète sur des instruments de musique inédits comme la citerne et l'arbre de la liberté...



Mais je dois aussi parler d'un échec : on aurait voulu faire circuler les rumeurs de 1798 dans les transports publics lausannois, mais cela n'a pas été possible par crainte de créer une confusion dans les esprits le jour où une réelle catastrophe devrait être annoncée dans les TL.

— En 1998, l'Etat de Vaud fête ses 200 ans. Qu'avez-vous envie de dire à ses employés?

— Je les invite à faire la fête, à voir ce qui se passe ailleurs. J'aime prendre exemple sur nos voisins italiens : ils ont un Etat qui ne se porte pas mieux que le nôtre, mais cela ne les empêche pas de faire la fête et de regarder l'horizon avec optimisme. Il y a chez nous de la méfiance, voire de la colère à l'égard des autorités. Il y a des inquiétudes face à l'Europe, les fusions, la mondialisation... Cette fête devrait être l'occasion de retrouver courage et confiance. La scène politique, comme celle du théâtre, devrait nous permettre de mieux communiquer et de créer cette émulation qui nous permet de regarder l'horizon avec optimisme.

— Et aux Vaudois, que diriez-vous ?

— Que le monde bouge, et qu'il faut bouger avec lui. Que les Vaudois fassent leur révolution en gardant leur caractère, leur personnalité et leur indépendance! L'indépendance, aujourd'hui, c'est de participer directement à des décisions prises ailleurs parce qu'elles auront des conséquences sur notre quotidien.

*Propos recueillis par  
Jacqueline Decurnex*

## Programme des Fêtes

### **Une mascotte sort du pétrin**

*La révolution sera dans l'air et dans le pétrin des boulangers : la semaine du 24 janvier, les boulangers confectionneront et vendront un petit bonhomme, un Benjamin, ce personnage qui symbolise l'esprit révolutionnaire de 1798 et que l'on retrouve tout au long des manifestations du Bicentenaire. Le rêve de Gérard Demierre est qu'à l'avenir tous les 24 janvier on trouve des Benjamin dans les boulangeries vaudoises.*



**Philippe Biéler: "Notre force est dans la solidarité"**

*Le nouveau président du gouvernement espère renouer les fils du dialogue avec les collaborateurs de l'Etat. Interview.*



— *Le Conseil d'Etat a-t-il pris de bonnes résolutions pour l'année 1998 ?*

— Bien sûr, servir au mieux le canton ! Mais cela n'est pas seulement valable pour 1998, et d'ailleurs l'activité gouvernementale n'est que peu rythmée par les années civiles.

— *Entre le gouvernement et les collaborateurs de l'Etat, l'année passée a été tendue. Comment voyez-vous celle qui commence ?*

— Nous allons, durant cette année 1998, au devant d'échéances importantes, que chacun connaît : réorganisation de l'administration (DUPLO), révision du statut de la fonction publique, maîtrise des finances publiques. J'ai conscience qu'il est beaucoup demandé aux fonctionnaires et je tiens à leur faire part de la profonde reconnaissance à laquelle ils ont droit pour leur engagement, en cette période difficile.

Je souhaite vivement que le fil du dialogue se renoue et que, sur toutes les questions importantes qui les concernent, de bonnes négociations puissent avoir lieu.

La convention salariale pour 1998 a été accouchée dans des conditions scabreuses. Des erreurs ont certainement été commises de part et d'autre. Mais elle a permis d'éviter l'application de l'initiative Golaz, qui eût été moins favorable. Je souhaite que tous partenaires confondus, nous nous donnions les moyens de mieux construire ensemble notre avenir. Ceci est d'autant plus important que l'on sait déjà qu'il sera difficile.

— *Lors de la passation de pouvoirs avec Charles Favre, il a été question d'aménagements au principe de la collégialité du Conseil d'Etat. Ces aménagements auront-ils lieu sous votre présidence ?*

— Sous ma présidence, je le souhaite, mais après les élections. On ne règle pas une question comme celle-ci en période électorale.

La collégialité n'est pas un dogme absolu. Il est des cas où l'expression de divergences se justifie ou s'impose. Il convient de le reconnaître et de se donner, à ce sujet, des règles négociées et admises par les membres du collège.

Il faut admettre cependant qu'en règle générale, la collégialité est une nécessité: lorsqu'une cordée décide de faire l'ascension d'une paroi difficile, elle commence par débattre, au camp de base, de la voie à choisir, en fonction des personnalités qui la composent et des conditions du moment. Mais une fois que l'option a été arrêtée et qu'elle s'est mise en chemin, il ne viendrait à l'idée d'aucun de ses membres de suivre une autre direction.

Le Conseil d'Etat est à la fois patron de l'administration et responsable de la politique cantonale. Pour l'efficacité de son action, il est des moments où il doit être capable de parler d'une seule voix. Mais il est une autre exigence avec laquelle il faut composer: chacun de ses membres doit s'y retrouver. La collégialité est donc exigeante, elle suppose que la négociation ait été bien menée au sein du collège et que l'on se soit donné le temps de prendre en considération le point de vue de chacun.

— *Y a-t-il un rapport entre la collégialité et le travail des fonctionnaires ?*

— Certainement, et de plus en plus. L'opération DUPLO vise notamment à développer les relations interdépartementales. Cela a un double rapport avec la collégialité : d'abord, si les services collaborent davantage entre eux sans passer par l'intermédiaire de leurs chefs de départements

respectifs, si le collège des secrétaires généraux gère davantage de questions opérationnelles, les conseillers d'Etat seront déchargés des tâches administratives qui les accaparent trop et pourront mieux se consacrer à l'élaboration de la politique gouvernementale. D'autre part, et inversement, si le Conseil d'Etat s'exprime de manière plus claire, le travail de l'administration en sera d'autant facilité. Il est difficile de collaborer lorsque deux patrons donnent des instructions contradictoires !

— *Vous êtes en principe président pour un an. Cependant, 1998 est une année électorale, et tout peut arriver. Cela aura-t-il une influence sur vos priorités ?*

— Je ne crois pas. Bien sûr, la tâche du président sera particulièrement importante après les élections, au moment de constituer une nouvelle équipe: accueillir le ou les nouveaux, faciliter l'organisation et le meilleur fonctionnement possible du nouveau gouvernement, mettre en route les objectifs de législature, etc. Dans toutes ces tâches, même si chaque conseiller a sa part de responsabilité, celle du président est particulière.

— *Quels sont les rêves que vous souhaiteriez voir exaucer en 1998 ?*

— J'espère faire au mieux ce qu'il me sera demandé, et y trouver le même plaisir que jusqu'à présent. Je souhaite aussi (malgré la présidence) connaître une année plus calme qu'en 1997. Sur le plan politique, je souhaite que nous arrivions à construire ensemble un monde qui s'adapte aux conditions nouvelles de cette fin de siècle, sans nous bloquer sur le passé et ses avantages. Je me réjouis de participer au développement de ce qui a toujours fait notre force et qui est plus nécessaire que jamais en période de crise: la solidarité entre tous les membres de la société et plus particulièrement avec les minorités, avec celles et ceux qui ne connaissent pas le droit ou n'ont pas la possibilité, sur un plan ou sur un autre, d'être des personnes à part entière.

Propos recueillis par Philippe Anhorn



## **Musique**

### **Octogone (Pully)**

*Big Bang*. Création musicale de Pascal Auberson. Avec le Big Band de Lausanne, dirigé par Jean-François Bovard.

Judi 22 janvier, vendredi 23 janvier 1998, à 20 h 30.

## **Théâtre**

### **La Compagnia Marionettistica au Théâtre de Vidy**

(Salle Charles Apothéloz)

Les extraordinaires marionnettes de Milan présentent trois opéras qui mêlent chorégraphie, chant et jeu théâtral.

*Excelsior*. Jusqu'au 18 janvier 1998. Les mardi, mercredi, jeudi et samedi à 19 h, le vendredi à 20 h 30 et le dimanche à 17 h 30.

*Schéhérazade et Petruschka*. Du 20 au 24 janvier 1998. Les mardi, mercredi et jeudi à 19 h, le vendredi à 20 h 30, le samedi à 16 h et à 19 h.

### **La Grange de Dorigny**

*La danse de mort*, d'August Strindberg. Par la Compagnie Angledange. Mise en scène Andrea Novicov. Jusqu'au 18 janvier 1998. Du mardi au jeudi à 19 h, vendredi et samedi à 20 h 30, dimanche à 17 h.

## **Expositions**

### **Musée historique de Lausanne**

*Un atelier de photographie au XIX<sup>e</sup> siècle*. Vers 1860, André Schmid ouvre son premier atelier de photographie à Lausanne. L'exposition du Musée historique présente sa vie et son œuvre en les replaçant dans le contexte socio-économique de son époque, ainsi qu'une reconstitution de son atelier et d'un laboratoire.

Du 16 janvier au 1<sup>er</sup> juin 1998, de 11 h à 18 h les mardi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche. De 11 h à 20 h le jeudi. Lundi, jour de fermeture.

Le **Musée de l'Elysée** présentera, du 5 février au 19 avril 1998, un choix de photographies d'André Schmid, en parallèle avec l'exposition du Musée historique.

## **Conférences**

### **Musée historique de Lausanne**

*Portrait linguistique des Vaudois sous la Révolution*, par Norbert Furrer, le jeudi 29 janvier 1998 à 18 h 15.

*Les Baillis bernois en pays romand et leur vision des choses*, par le Dr Barbara Braun-Bucher, le jeudi 12 février 1998 à 18 h 15.

**Réservation au 312 84 54. Prix d'entrée aux conférences : fr 4.-**

## **Manifestations du Bicentenaire**

### **24 janvier 1998**

*Rumeurs de révolution*. Dès 9 h 00 au centre de Lausanne.

*Le feu au lac*. Commémoration officielle, concert-spectacle en plein air, verre de l'amitié, dégustation de spécialités vaudoises (*lire p. 10*).

### **Les arbres de la liberté**

Plantation dans chaque district selon le programme suivant:

Lausanne, le 24 janvier à 12 h 45  
Cossonay, le 31 janvier à 11 h  
Rolle, le 31 janvier à 14 h  
Aubonne, le 7 février à 11 h  
Lavaux, le 14 février à 11 h  
Moudon, le 28 février à 11 h  
Payerne, le 7 mars à 11 h  
Avenches, les 7 mars à 14 h  
Aigle, le 14 mars à 11 h  
Yverdon, le 21 mars à 11 h  
Orbe, le 28 mars à 11 h  
Vevey, le 28 mars à 14 h  
Nyon, le 4 avril à 11 h  
Grandson, le 4 avril à 14 h  
Echallens, le 18 avril à 11 h  
La Vallée, le 25 avril à 11 h  
Morges, le 2 mai à 11 h  
Pays-d'Enhaut, le 10 mai à 11 h  
Oron, le 30 mai à 11 h

### ***Le secret de la poule***

*Oratorio*

Les Diablerets, Maison des congrès, 20 mars à 20 h 30  
Temple d'Yverdon, 21 mars à 16 h  
Abbatiale de Payerne, 21 mars à 20 h 30  
Gland, salle omnisports, 27 mars à 20 h 30  
Vevey, église St-Martin, 28 mars à 20 h 30  
Cathédrale de Lausanne, 17 et 18 avril à 20 h 30, 19 avril à 17 h.

### ***A l'Ouest des légendes***

*Création théâtrale au Théâtre du Jorat, à Mézières*

Samedi 23 mai à 20 h (première)  
Dimanche 24 mai à 17 h  
Vendredi 29 mai à 20 h  
Samedi 30 mai à 20 h  
Dimanche 31 mai à 17 h  
Vendredi 5 juin à 20 h  
Samedi 6 juin à 20 h  
Dimanche 7 juin à 17 h.

## **Impressum**

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Pierre-André Pellet, Marie-Christine Pasche, Alban Schmid

Ligne graphique: [Fabio Favini](#)

Impression: Presses centrales de Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)